

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA MÉDAILLE DE LA BRAVOURE

Mme Paddy Torsney (Burlington): Monsieur le Président, aujourd'hui, Son Excellence le gouverneur général, le très honorable Ramon Hnatyshyn, honorera trois policiers de Burlington en leur remettant la Médaille de la Bravoure.

Le sergent Stephen J. Carroll, l'agent Gonzalo Couce et l'agent Thomas A. Doherty sont membres du service de police régional de Halton.

Le 27 septembre 1993, le sergent Carroll et les agents Couce et Doherty se sont retrouvés dans une situation très dangereuse lorsqu'ils ont été appelés sur les lieux d'un incident pour tenter de sauver une femme qui avait été atteinte d'un projectile à l'extérieur de chez elle. Même si le sergent Carroll a réussi à la transporter dans un endroit sûr, la femme de Burlington a succombé à ses blessures. Les agents Couce et Doherty sont ensuite entrés dans la maison pour finalement découvrir que le tireur, qui était l'ex-mari de la victime, s'était enlevé la vie.

Les policiers d'un bout à l'autre du pays prennent des risques incroyables pour assurer notre sécurité. Je rends hommage à tous ces gens pour leur travail et leur dévouement.

Aujourd'hui, on reconnaît les efforts du sergent Carroll, de l'agent Couce et de l'agent Doherty en leur remettant une médaille. J'aimerais exprimer toute ma gratitude aux 30 personnes qui recevront des médailles aujourd'hui ainsi qu'à tous les policiers canadiens qui se dévouent pour la collectivité.

* * *

[Français]

LES FONCTIONNAIRES FRANCOPHONES

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, «les fonctionnaires francophones doivent ranger leur langue dans leur poche» clamait à la une *Le Droit* du 11 juin 1988.

Sous la plume de Paul Gaboury, on apprenait que malgré la Loi sur les langues officielles, la langue de travail dans la fonction publique fédérale était toujours l'anglais dans la région d'Ottawa. Force est de constater que les choses n'ont pas changé en 1994.

Les employés francophones reconnaissent qu'il y a un monde entre les politiques linguistiques de la fonction publique et la réalité quotidienne. Leur langue première passe en second.

Plusieurs affirment qu'ils ne peuvent défendre leurs droits sans s'exposer à des reproches allant de l'isolement jusqu'à être exclus des possibilités de promotion professionnelle. Voilà un autre cas où la rhétorique fédéraliste se transforme dans les faits en une réalité peu reluisante.

Article 31 du Règlement

[Traduction]

LA FAMILLE

M. Ed Harper (Simcoe—Centre): Monsieur le Président, les résultats du sondage sur la famille rendus publics cette semaine révèlent que, bien que la majorité des Canadiens estiment mener une bonne vie de famille, ils craignent pour l'avenir de leur famille. Ils perçoivent des signaux d'avertissement que la famille est sérieusement menacée.

Je suis déçu de voir l'apathie du gouvernement à l'égard de ces craintes. Tout au long de la semaine qui s'achève, mes collègues et moi avons exposé à la Chambre des sujets de préoccupation pour les familles.

Le gouvernement n'y a pas répondu par une seule parole constructive. Les libéraux n'ont pas tenu compte des vœux des Canadiens en maintenant et en s'efforçant de faire adopter des mesures législatives qui sont préjudiciables pour la famille et qui constituent une trahison de la confiance de leurs électeurs.

Si les ministres de la Justice, des Finances et du Développement des ressources humaines osaient se rapprocher de la masse des Canadiens, ils découvriraient à quel point les familles se sentent profondément inquiètes, mais les libéraux n'y prêtent aucune attention.

Je puis cependant vous assurer, monsieur le Président, que mes collègues et moi sommes ici pour défendre les intérêts des familles canadiennes; nous ne laisserons pas les familles mourir d'une mort lente aux mains du gouvernement actuel.

* * *

• (1105)

L'EAU

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, le gouvernement met en application le principe du développement durable, et en voici un autre exemple.

Le 9 juin, le gouvernement du Canada et la province de la Nouvelle-Écosse ont signé un accord à Halifax. Celui-ci, l'accord entre le Canada et la Nouvelle-Écosse sur l'économie de nos ressources en eau, a été élaboré sous le régime de la Loi sur les ressources en eau du Canada.

Son but est de favoriser l'intégration de bonnes mesures de gestion de nos ressources en eau à la prise de décisions de nature économique. En comprenant mieux la valeur de l'eau et son importance pour leur prospérité économique, les Canadiens pourront prendre des décisions plus éclairées sur l'utilisation de leurs ressources en eau.

La véritable valeur de ce nouvel accord réside dans le fait qu'il permettra d'améliorer notre croissance économique à long terme en garantissant une utilisation judicieuse des ressources en eau de la Nouvelle-Écosse ainsi que leur préservation pour le développement économique à venir.

Cet accord témoigne de notre engagement permanent à établir des cadres à l'intérieur desquels la politique environnementale et la politique économique formeront ensemble une base stable pour le développement durable.